

Etats financiers consolidés intermédiaires

Semestre clos le 30 septembre 2006

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Semestre clos le 30 septembre 2006	Semestre clos le 30 septembre 2005	Exercice clos le 31 mars 2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	(23)	6 608	6 779	13 413
Coût des ventes		(5 409)	(5 641)	(11 080)
Frais commerciaux		(264)	(280)	(569)
Frais de recherche et développement	(5)	(205)	(162)	(364)
Frais généraux et administratifs		(317)	(326)	(654)
RESULTAT OPERATIONNEL	(23)	413	370	746
Autres produits	(6)	18	152	233
Autres charges	(6)	(59)	(110)	(252)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(23)	372	412	727
Produits (charges) financiers, nets	(7)	(61)	(90)	(222)
RESULTAT AVANT IMPOT		311	322	505
Impôt sur les bénéfices	(8)	(78)	(75)	(125)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		-	(1)	(1)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		233	246	379
RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	(9)	(15)	(107)	(198)
RESULTAT NET		218	139	181
Attribuable :				
- au Groupe		227	136	178
- aux Minoritaires		(9)	3	3
Résultat net par action en €				
- De base	(10)	1,60	0,97	1,27
- Dilué	(10)	1,57	0,97	1,26
Résultat net par action en € - Activités poursuivies				
- De base	(10)	1,71	1,73	2,68
- Dilué	(10)	1,67	1,73	2,65
Résultat net par action en € - Activités cédées ou en cours de cession				
- De base	(10)	(0,11)	(0,76)	(1,41)
- Dilué	(10)	(0,10)	(0,76)	(1,39)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires

BILANS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

(en millions d'€)	Note	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
ACTIF			
Goodwill	(11)	3 317	3 323
Immobilisations incorporelles, nettes	(11)	1 185	1 197
Immobilisations corporelles, nettes	(12)	1 328	1 361
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets		123	99
Autres actifs non courants, nets	(13)	1 314	1 250
Impôts différés	(8)	1 301	1 249
Total des actifs non courants		8 568	8 479
Stocks, nets		1 689	1 488
Contrats de construction en cours, actifs	(14)	2 611	2 229
Clients et comptes rattachés, nets		2 256	2 291
Autres actifs courants nets liés aux activités opérationnelles	(15)	1 421	1 454
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	(16)	185	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 455	1 301
Total des actifs courants		9 617	8 785
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(22)	803	1 144
TOTAL DE L'ACTIF		18 988	18 408
PASSIF			
Capitaux propres - Part du Groupe		2 000	1 782
Intérêts minoritaires		43	58
Total capitaux propres		2 043	1 840
Provisions non courantes	(18)	528	581
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(19)	793	792
Emprunts non courants	(20)	2 028	2 018
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(20)	183	193
Impôts différés	(8)	91	39
Total des passifs non courants		3 623	3 623
Provisions courantes	(18)	1 563	1 539
Emprunts courants	(20)	18	320
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(20)	22	40
Contrats de construction en cours, passifs	(14)	6 300	5 401
Fournisseurs et comptes rattachés		2 905	2 872
Autres passifs courants	(21)	1 654	1 630
Total des passifs courants		12 462	11 802
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	(22)	860	1 143
TOTAL DU PASSIF		18 988	18 408

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Semestre clos le 30 septembre 2006	Semestre clos le 30 septembre 2005	Exercice clos le 31 mars 2006
Résultat net des activités poursuivies		233	246	379
Dotations aux amortissements, dépréciations et paiements fondés sur des actions		152	199	424
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite		(15)	(1)	-
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(6)	(10)	(123)	(147)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)		-	1	1
Variation des impôts différés	(8)	(14)	(15)	(30)
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie		346	307	627
Variation du besoin en fonds de roulement	(17)	486	164	158
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation des activités poursuivies		832	471	785
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		6	9	60
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(125)	(120)	(294)
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants, valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	(16)	(143)	9	22
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise		(26)	(8)	(13)
Produits de cession d'activités, nets de la trésorerie nette cédée	(6)	(44)	280	257
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements des activités poursuivies		(332)	170	32
Augmentation de capital		-	2	6
Emission (remboursement) des emprunts courants et non courants		(201)	147	(369)
Augmentation (diminution) des dettes sur contrats de location-financement		(28)	(15)	(42)
Dividendes versés y compris aux minoritaires		(5)	(5)	(4)
Variation nette de la trésorerie liée au financement des activités poursuivies		(234)	129	(409)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	(9) (22)	(89)	(250)	(215)
Transfert aux actifs non courants détenus en vue de la vente	(9) (22)	-	-	(317)
Effet net des variations de taux de conversion		(21)	42	24
Autres variations		(2)	(14)	(3)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		154	548	(103)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		1 301	1 404	1 404
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		1 455	1 952	1 301
Impôts payés		91	20	85
Intérêts nets payés		14	57	171
Analyse de la variation de l'endettement net :				
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		154	548	(103)
Augmentation (diminution) des valeurs mobilières de placement et des autres actifs financiers courants		162	5	(2)
(Emission) remboursement des emprunts courants et non courants		201	(147)	369
(Augmentation) diminution des dettes sur contrats de location-financement		28	15	42
Variation nette de la trésorerie liée au financement des activités cédées ou en cours de cession		89	8	103
Effet net des variations de taux de conversion		3	2	(6)
Diminution (augmentation) de l'endettement net		637	431	403
Endettement net en début de période (a)		(1 248)	(1 651)	(1 651)
Endettement net en fin de période (a)		(611)	(1 220)	(1 248)

(a) L'endettement net se définit comme la dette financière (voir Note 20), nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement et des autres actifs financiers courants (voir Note 16).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'€) <i>Sauf pour le nombre d'actions</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Paiements fondés sur des actions	Montant cumulé des écarts de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er Avril 2005	5 497 211 409	1 924	378	(767)	-	(20)	1 515	68	1 583
Conversion d'ORA (3)	403 885	-	1	-	-	-	1	-	1
Regroupement d'actions (4)	(5 360 161 677)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation du montant cumulé des écarts de conversion	-	-	-	-	-	91	91	4	95
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	(16)	(16)
Résultat net	-	-	-	136	-	-	136	3	139
Au 30 septembre 2005	137 453 617	1 924	379	(631)	-	71	1 743	59	1 802
Conversion d'ORA (3)	717 159	10	(11)	-	-	-	(1)	-	(1)
Variation du montant cumulé des écarts de conversion	-	-	-	-	-	(39)	(39)	(1)	(40)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions (5)	-	-	-	-	40	(3)	37	-	37
Résultat net	-	-	-	42	-	-	42	-	42
Au 31 mars 2006	138 170 776	1 934	368	(589)	40	29	1 782	58	1 840
Conversion d'ORA (1)	86 718	1	1	(6)	-	-	(4)	-	(4)
Variation du montant cumulé des écarts de conversion	-	-	-	-	-	(10)	(10)	(3)	(13)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Paiements fondés sur des actions (2)	1 500	-	-	-	5	-	5	-	5
Résultat net	-	-	-	227	-	-	227	(9)	218
Au 30 septembre 2006	138 258 994	1 935	369	(368)	45	19	2 000	43	2 043

- Variation des capitaux propres entre le 1er avril 2006 et le 30 septembre 2006**

- (1) Au cours du semestre clos le 30 septembre 2006, 2 761 309 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées en actions, représentant 86 718 actions d'une valeur nominale de € 14 par action. Au 30 septembre 2006, 68 284 025 obligations remboursables en actions d'un montant de € 96 millions sont en circulation, représentant 2 144 118 actions à émettre.
- (2) Voir Note 26 – Paiements fondés sur des actions

- Variation des capitaux propres entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006**

- (3) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, 23 573 581 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées en actions, représentant 390 311 actions avant le regroupement d'actions (voir paragraphe suivant) d'une valeur nominale de € 0,35 par action et 730 733 actions après le regroupement d'actions d'une valeur nominale de € 14 par action. Au 31 mars 2006, 71 045 334 obligations remboursables en actions d'un montant de € 99 millions sont en circulation, représentant 2 230 823 actions à émettre.
- (4) Le 3 août 2005, le regroupement d'actions ALSTOM a été finalisé sous la forme d'un échange de 40 actions existantes pour une action nouvelle. Par conséquent, le nombre d'actions ALSTOM a diminué passant de 5 497 601 720 actions d'une valeur nominale de € 0,35 à 137 440 043 actions d'une valeur nominale de € 14.
- (5) Voir Note 26 – Paiements fondés sur des actions

Au 30 septembre 2006, le capital social s'élève à € 1 935 625 916 et se compose de 138 258 994 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 14 par action.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

<i>Note 1 – Présentation du Groupe.....</i>	<i>7</i>
<i>Note 2 – Base d’établissement des comptes consolidés intermédiaires.....</i>	<i>7</i>
<i>Note 3 – Résumé des méthodes comptables</i>	<i>8</i>
<i>Note 4 – Variations du périmètre de consolidation</i>	<i>20</i>
<i>Note 5 – Frais de recherche et développement</i>	<i>21</i>
<i>Note 6 – Autres produits et autres charges</i>	<i>21</i>
<i>Note 7 – Résultat financier.....</i>	<i>22</i>
<i>Note 8 – Impôt sur les bénéfices</i>	<i>22</i>
<i>Note 9 – Activités cédées ou en cours de cession</i>	<i>24</i>
<i>Note 10 – Résultat par action.....</i>	<i>25</i>
<i>Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes</i>	<i>26</i>
<i>Note 12 – Immobilisations corporelles, nettes</i>	<i>28</i>
<i>Note 13 – Autres actifs non courants, nets</i>	<i>29</i>
<i>Note 14 – Contrats de construction en cours, nets</i>	<i>29</i>
<i>Note 15 – Autres actifs courants nets liés aux activités opérationnelles.....</i>	<i>30</i>
<i>Note 16 – Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets.....</i>	<i>30</i>
<i>Note 17 – Besoin en fonds de roulement.....</i>	<i>31</i>
<i>Note 18 – Provisions</i>	<i>32</i>
<i>Note 19 – Engagements de retraite et avantages assimilés</i>	<i>32</i>
<i>Note 20 – Dette financière.....</i>	<i>33</i>
<i>Note 21 – Autres passifs courants.....</i>	<i>36</i>
<i>Note 22 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs directement associés.....</i>	<i>37</i>
<i>Note 23 – Informations par Secteur et zone géographique</i>	<i>38</i>
<i>Note 24 – Engagements hors bilan et autres obligations.....</i>	<i>43</i>
<i>Note 25 – Autres engagements</i>	<i>46</i>
<i>Note 26 – Paiements fondés sur des actions.....</i>	<i>50</i>
<i>Note 27 – Événements postérieurs à la clôture.....</i>	<i>51</i>
<i>Note 28 – Principales sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.....</i>	<i>52</i>

Note 1 – Présentation du Groupe

ALSTOM (le Groupe) opère sur le marché de l'énergie par le biais de son Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment et de son Secteur Power Service et sur le marché du transport ferroviaire par le biais de son Secteur Transport. Il conçoit, fournit et entretient pour ses clients une gamme complète de produits et systèmes de technologie avancée et possède des compétences uniques en intégration de systèmes ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes. La saisonnalité n'a pas d'incidence significative sur l'activité du Groupe.

Les principales activités du Groupe sont décrites en Note 23.

Note 2 – Base d'établissement des comptes consolidés intermédiaires

Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n°1606/2002, les entreprises cotées dans l'Union européenne sont dans l'obligation d'appliquer les normes comptables internationales (IFRS/IAS) telles qu'approuvées par l'Union européenne lors de l'établissement de leurs états financiers consolidés pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2005.

Les états financiers consolidés intermédiaires d'ALSTOM au 30 septembre 2006 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Etats financiers intermédiaires » et aux normes IAS/IFRS et interprétations approuvées par l'Union européenne au 30 septembre 2006. S'agissant d'états financiers résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2006.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation adoptés pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006 sont décrits en Note 3 et sont les mêmes que ceux adoptés pour les états financiers consolidés au 31 mars 2006, à l'exception des normes nouvelles ou révisées et des interprétations applicables pour l'exercice ouvert le 1er avril 2006 telles que décrites ci-dessous. L'adoption de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie du semestre clos le 30 septembre 2005 présentés en information comparative sont différents de ceux présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2005, suite au reclassement, conformément à la norme IFRS 5, des activités désignées au 30 septembre 2006 comme cédées ou en cours de cession (voir Note 9).

Les états financiers consolidés intermédiaires d'ALSTOM au 30 septembre 2006 ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux normes IFRS applicables. Les catégories concernées sont mentionnées en Note 3.

Le 9 novembre 2006, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés intermédiaires du semestre clos le 30 septembre 2006.

(a) Nouvelles normes comptables et interprétations d'application obligatoire

Les normes et interprétations suivantes sont devenues applicables pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006 :

- Amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel : gains et pertes actuariels, plans multi-employeurs et informations à fournir »
L'option prévoyant la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation directe des gains et pertes actuariels en capitaux propres n'a pas été retenue pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006.
Les exigences additionnelles en matière d'informations à fournir seront remplies dans les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2007.
- IAS 21 révisée « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »
Cette révision qui modifie le traitement comptable des écarts de change en matière d'investissement dans une entreprise étrangère n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006.

- Amendement de la norme IAS 39 sur l'option juste valeur
Selon cet amendement, sous certaines conditions, une entreprise peut, dès sa comptabilisation initiale, désigner un actif ou un passif financier comme un instrument financier évalué à sa juste valeur par résultat. Le Groupe n'utilise pas l'option juste valeur au 30 septembre 2006.
- Amendement de la norme IAS 39 sur la couverture des flux de trésorerie relatifs aux transactions intra-groupe futures
La mise en œuvre de cet amendement n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006 étant donné que, dès la mise en application d'IAS 39 au 1er avril 2005, la couverture de juste valeur a été appliquée aux engagements fermes intra-groupe dès lors que le risque de change affecte le compte de résultat consolidé ; les transactions intra-groupe futures qui ne constituent pas encore un engagement ferme ne sont pas couvertes.
- IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location »
IFRIC 4 fournit un mode opératoire permettant de déterminer si certaines transactions qui n'ont pas la forme légale de contrats de location doivent néanmoins être comptabilisées selon les dispositions d'IAS 17 « Contrats de location ». La mise en œuvre de cette interprétation n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006.
- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 – Information financière dans les économies hyper-inflationnistes »
La mise en œuvre de cette interprétation n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006.

Les normes et interprétations suivantes dont la mise en vigueur est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 ne s'appliquent pas aux activités du Groupe :

- IFRS 4 révisé « Contrats d'assurance »
- Amendement de la norme IAS 39 relative aux contrats de garantie financière
- IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales »
- IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement »
- IFRIC 6 « Passifs résultant de la participation à un marché spécifique - déchets d'équipements électriques et électroniques »

(b) Normes comptables, amendements et interprétations publiés mais non encore entrés en vigueur

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations publiées par l'IASB dont l'application n'est pas encore obligatoire pour la préparation des états financiers consolidés du semestre clos le 30 septembre 2006 :

- Amendement de la norme IAS 1 relative aux informations sur le capital
- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers »
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions et assimilés »
- IFRIC 9 « Réévaluation des instruments dérivés incorporés »
- IFRIC 10 « Etats financiers intermédiaires et perte de valeur »

Le Groupe procède actuellement à une analyse des effets pratiques de ces nouvelles normes et interprétations ainsi que de leur implication dans les états financiers consolidés.

Note 3 – Résumé des méthodes comptables

(a) Méthodes de consolidation

- Filiales

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle effectif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières d'une entité de façon à en obtenir les avantages, qu'il y ait ou non un lien capitalistique.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés en consolidation.

Le compte de résultat consolidé inclut les résultats des filiales consolidées acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition ; les résultats des filiales cédées au cours de la même période sont pris en compte jusqu'à leur date de cession.

Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres. Les intérêts minoritaires comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis cette date.

Les pertes revenant aux minoritaires excédant leurs intérêts dans les capitaux propres de la filiale sont affectées aux capitaux propres – part du Groupe sauf lorsque les minoritaires sont tenus d'apporter une contribution supplémentaire pour couvrir les pertes et qu'ils sont en mesure de le faire.

- Participations dans les joint-ventures

Les joint-ventures sont des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Elles sont consolidées par intégration proportionnelle ; la quote-part du Groupe dans les résultats, les actifs et les passifs de l'entité contrôlée conjointement est intégrée dans les états financiers consolidés.

- Participations dans les entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais non un contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée et déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. Les pertes enregistrées par une entreprise associée supérieures à la participation du Groupe dans cette entreprise ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée constaté à la date d'acquisition constitue le goodwill. Le goodwill est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

La liste des principales filiales, joint-ventures et entreprises associées du Groupe et leurs méthodes de consolidation sont présentées en Note 28.

(b) Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des actifs et passifs éventuels tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose. Le total des produits et le total des charges attendus au titre d'un contrat traduisent la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent le chiffre d'affaires et la marge comptabilisée au titre des contrats à long terme, les provisions pour garantie et litiges, les actifs et passifs relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés, la dépréciation des actifs non courants et les impôts différés.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(c) Chiffre d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

- Evaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

En revanche, les pénalités viennent en déduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières et main d'œuvre) et indirects, y compris les coûts de garantie. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans.

Les frais de recherche et développement, les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

- Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Quel que soit le type de contrat, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que si le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

Le chiffre d'affaires sur la vente de produits manufacturés et de contrats de services d'une durée de moins d'un an est comptabilisé lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison ou à la réalisation des prestations de services. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes correspond au chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de façon similaire. La différence entre le coût des ventes et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des contrats du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excèdera son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture, majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, passifs ».

La rubrique « Contrats de construction en cours, passifs » comprend également les avances reçues des clients.

- Comptabilisation des coûts opérationnels autres que le coût des ventes

Les frais commerciaux et frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant aux critères permettant de les immobiliser (voir Note 3-j).

(d) Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est formé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Il comprend notamment la part de charges sur engagements de retraite correspondant au coût des services rendus au cours de la période, le coût des paiements en actions, le coût des programmes de participation des salariés, les profits ou pertes de change relatifs aux activités opérationnelles y compris l'incidence de la comptabilité de couverture ainsi que les profits ou pertes sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisés dans le cadre des activités ordinaires.

(e) Autres produits et autres charges

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, une fraction des charges de retraite (amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnus et incidences des réductions d'effectifs et fermetures de plans) et les pertes de valeur significatives des actifs.

(f) Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêts relatifs à la dette obligataire, à la composante passif des instruments composés, aux autres emprunts y compris les dettes liées aux contrats de location-financement, à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux autres actifs liés aux opérations de financement ;
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- Les intérêts et frais bancaires au titre des opérations de titrisation des créances ;
- La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêts et rendement des actifs du régime) ;
- Les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris les effets de la comptabilité de couverture.

(g) Conversion des états financiers libellés en devise

Les états financiers individuels de chaque filiale, joint-venture ou entreprise associée du Groupe établie à l'étranger sont présentés en fonction de l'environnement économique local dans lequel opère chacune de ces entreprises. Par conséquent, la devise fonctionnelle des filiales du Groupe établies à l'étranger est généralement la devise locale en vigueur.

Afin de présenter des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont convertis en euros, devise fonctionnelle du Groupe et devise de présentation des états financiers consolidés. Les éléments du bilan des filiales opérant hors de la zone euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de la période, tandis que leurs comptes de résultat et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur des actifs et passifs provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des éléments d'actif ou de passif de cette entité et convertis au taux de clôture.

(h) Transactions en devise étrangère

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces

transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat au sein du résultat opérationnel lorsqu'ils ont trait aux activités opérationnelles ou dans les charges ou produits financiers s'ils se rapportent à des activités de financement.

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture à terme. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée de façon formalisée et s'il est démontré que la couverture est efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Il existe trois catégories de relations de couverture :

- Les couvertures de flux de trésorerie pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie attribuables aux opérations dont la probabilité de réalisation est élevée ;
 - La couverture de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes ;
 - La couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère.
- Couverture de flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

- Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

- Couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère

Dans ce cas, la part du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture liée à la partie efficace de la couverture est comptabilisée directement en capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ». Ce montant est reclassé au compte de résultat lorsque la participation est cédée.

Quelle que soit la couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat.

Les profits et pertes de change réalisés ou latents sur les éléments couverts et les instruments de couverture sont comptabilisés en résultat opérationnel s'ils se rapportent à des activités opérationnelles ou en résultat financier s'ils ont trait aux activités de financement.

Le chiffre d'affaires et les coûts relatifs aux contrats clients sont comptabilisés au taux de change du jour à la date de la mise en place de la couverture et ce, sur la durée du contrat commercial y afférent, sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Le Groupe a également recours à des contrats d'assurance export afin de couvrir son risque de change sur certains contrats à long terme pendant la période d'appel d'offres et après l'attribution des contrats. Au cours de la période d'appel d'offres, ces contrats d'assurance ne sont pas réévalués au bilan. Si des contrats commerciaux sont accordés, les contrats d'assurance sont comptabilisés et donnent lieu à un traitement comptable similaire à celui des contrats de change à terme.

(i) Goodwill

Le goodwill représente, lors d'un regroupement d'entreprises, l'excédent du coût de l'acquisition sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. L'évaluation initiale des justes valeurs est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement de ces justes valeurs est comptabilisé sous forme de correction rétroactive du goodwill. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au cours du deuxième semestre (voir Note 3-l).

(j) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent des actifs incorporels acquis (comme la technologie, les accords de licence) et des immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Cette dernière peut aller jusqu'à vingt ans en raison de la nature à long terme des contrats et des activités y afférents. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais généraux et administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts de développement sont traités de manière similaire à moins que le projet ne réponde favorablement aux critères suivants:

- Le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés sous une rubrique distincte et évalués de façon fiable,
- La faisabilité technique du projet a été démontrée,
- Il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- Les ressources financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- Il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Dans cette hypothèse, les coûts de développement sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif en cours de développement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

(k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durée d'utilité estimée en années
Bâtiments	15-30
Matériel et outillage	7-12
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	3-7

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective.

La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais généraux et administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat y afférent, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas les principaux risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers à payer sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir au titre d'une mesure incitative pour la conclusion des contrats de location simple sont également répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

(I) Perte de valeur du goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles

Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou dès qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation limitée ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée individuellement, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces groupes d'actifs sont désignés comme les unités génératrices de trésorerie.

Pour ce qui concerne les goodwill et les actifs incorporels acquis ou générés en interne, les unités génératrices de trésorerie sont les Secteurs d'activité tels que décrits en Note 23.

L'évaluation réalisée s'appuie essentiellement sur le plan à trois ans du Groupe préparé en interne dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par Secteur. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable ou baissier pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque Secteur.

Les valeurs recouvrables sont significativement influencées par les estimations de prix futurs des produits et services, l'évolution des charges, les tendances économiques au niveau local et international, les anticipations réalisées quant au développement à long terme des marchés émergents ainsi que par d'autres facteurs. Elles sont également dépendantes des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuelle utilisés.

Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

En cas de perte de valeur attribuée à une unité génératrice de trésorerie, la perte de valeur est affectée, en premier lieu, à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill alloué à cette unité, puis aux autres actifs non courants de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun de ses actifs. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Une perte de valeur reconnue sur un goodwill ne peut faire l'objet d'une reprise lors d'une période ultérieure.

Si une perte de valeur non affectée à un goodwill donne ultérieurement lieu à une reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est portée à la valeur recouvrable réévaluée. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas toutefois excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif concerné (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

(m) Actifs financiers

Les actifs financiers incluent les prêts et dépôts, les participations et instruments d'emprunt, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est positive et les créances clients et comptes rattachés.

- Prêts et dépôts

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts sont enregistrés en autres actifs non courants ou en autres actifs financiers courants lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

- Participations et actifs représentatifs d'un droit de créance

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités de présentation définies par la norme IAS 39. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont directement comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. A la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé antérieurement reconnu en capitaux propres est transféré dans le résultat de la période. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres de capitaux propres (actions) disponibles à la vente ne peuvent pas être reprises ultérieurement en compte de résultat. A l'inverse, les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres d'emprunt (obligations) sont reprises en résultat s'il existe une indication objective d'une augmentation de la juste valeur de l'instrument.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour une participation de ce type ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, sauf lors de la cession de la participation.

Tous les actifs représentatifs d'un droit de créance que le Groupe a la capacité et l'intention exprimée de conserver jusqu'à leur échéance, sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance selon la classification définie par la norme IAS 39. Ils sont donc évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués de toute perte de valeur comptabilisée afin de refléter les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre sa valeur comptable et les flux de trésorerie actualisés estimés selon le taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. Les pertes de valeur sont reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures lorsqu'une augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation initiale de la perte de valeur.

Les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction et ne peuvent pas être considérées comme des équivalents de trésorerie (voir Note 3 o). Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat selon la classification de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur sont, par conséquent, constatées dans les charges et produits financiers.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3h pour les instruments de couverture de change et Note 3s pour les instruments de couverture de taux).

- Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur

valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en produit opérationnel.

(n) Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures, les produits en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour leur achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

(o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et de placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités, dont le risque de variations de valeur n'est pas significatif.

(p) Impôts

Des impôts différés sont calculés pour chacune des entités imposables au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs de l'entité ainsi qu'au titre des déficits fiscaux reportables et des crédits d'impôt non utilisés. Des passifs d'impôt différé sont systématiquement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles relatives à des filiales, entreprises associées et joint-ventures qui ne sont pas prises en considération lorsque le Groupe est en mesure de contrôler leur échéance de renversement et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices futurs imposables, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture.

L'impôt différé est calculé en utilisant le taux d'impôt considéré applicable à l'exercice au cours duquel le passif sera réglé ou l'actif réalisé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il est légalement possible de compenser les actifs avec les passifs d'impôt exigible, lorsqu'il s'agit d'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs d'impôts exigibles sur la base du montant net.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte aux éléments inscrits directement au débit ou au crédit des capitaux propres ; dans cette hypothèse, il est également enregistré par capitaux propres.

Dans les comptes consolidés intermédiaires, la charge ou le produit d'impôt (courant et différé) est calculé en appliquant au résultat avant impôt le taux effectif estimé pour l'exercice en cours pour chaque entité imposable.

(q) Provisions

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme est en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison et figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- Le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les obligations résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé, que la direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférents ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

(r) Passifs financiers

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est négative et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

- Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Les frais et primes d'émission d'emprunts obligataires ne sont pas inclus dans le coût initial mais pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu, sous forme de profit ou perte lié à l'extinction de l'ancienne dette.

Certains instruments financiers (tels que les Obligations Remboursables en Actions) comprennent à la fois, une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. Ces composantes sont classées séparément en passif financier ou en capitaux propres.

L'évaluation de la composante passif financier à la date d'émission correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pour un instrument similaire assorti des mêmes conditions (échéance, flux de trésorerie) mais sans option ou obligation de conversion ou de remboursement en actions. Ce passif est ensuite réévalué au coût amorti par l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La composante capitaux propres est le montant résiduel obtenu après avoir déduit de la juste valeur de l'instrument considéré dans son ensemble le montant déterminé pour la composante passif financier.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3h pour les instruments de couverture de change et Note 3s pour les instruments de couverture de taux).

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes sont comptabilisées à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

(s) Instruments de couverture de taux

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêts. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé.

S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

(t) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions acquittés soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

- Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle binomial d'évaluation des options. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel.

- Paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie

Pour les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie, un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus est constaté à sa juste valeur déterminée à chaque date de clôture.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote relative aux actions qui seront acquises.

(u) Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, y compris des régimes de couverture des frais médicaux postérieurement à l'emploi dans certains pays, principalement aux Etats-Unis. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements au titre des prestations définies et le coût des services actuels et passés correspondant. Cette méthode prend en considération la meilleure estimation des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur du salarié, son salaire en fin de contrat, l'espérance de vie estimée, ainsi que le taux de rotation probable des bénéficiaires.

La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions distincts. Les actifs de couverture sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. Les autres régimes complémentaires à prestations définies accordés par le Groupe à certains employés sont financés par les actifs du Groupe au fur et à mesure que ces avantages sont dus. L'essentiel des régimes de couverture de frais médicaux postérieurement à l'emploi n'est pas couvert par des fonds.

Le Groupe revoit à chaque clôture annuelle l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et les différences entre le rendement effectif et le rendement attendu des actifs de couverture sont évalués. Si ces différences cumulées excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des engagements et la valeur de marché des actifs de couverture, les profits et pertes excédentaires non comptabilisés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (méthode du corridor).

Le Groupe participe également à des régimes à prestations définies de type multi-employeurs, principalement aux Etats-Unis et au Canada. Ces plans sont comptabilisés comme des plans à cotisations définies (voir ci-dessous).

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles et comprises dans le total des frais de personnel.

Autres avantages à long terme

Le Groupe offre également à ses salariés des avantages qui sont considérés comme d'autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail et plans de rémunération différée. La méthode comptable est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que la méthode du corridor n'est pas appliquée ; le coût des services passés et les gains et pertes actuariels sont, en conséquence, reconnus immédiatement dans la période où ils sont générés.

Pour ce qui concerne les régimes à prestations définies et les autres avantages à long terme, le coût estimé des avantages offerts au personnel est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du profit) actuariel net et du coût des services passés non comptabilisés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres charges. Les éléments financiers des charges de retraite, tels que la charge d'intérêts et le rendement des actifs de couverture, sont inclus dans les produits (charges) financiers.

(v) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont classés comme tels lorsqu'il est considéré que leur valeur comptable sera recouvrée au travers d'une transaction de cession plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie si, et seulement si, la cession est hautement probable et si l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de sa cession immédiate dans son état actuel. Par ailleurs, la Direction doit s'être engagée à réaliser cette cession de telle façon qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que la cession puisse être reconnue comme réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classement.

Les actifs non courants (et les groupes d'actifs) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable avant leur classement et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'amortissement ou de dépréciation.

Une activité cédée ou en cours de cession est une composante du Groupe qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné dont l'objectif est de se séparer d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Les contributions des activités cédées ou en cours de cession au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie sont présentées séparément pour la période en cours et toutes les périodes précédentes figurant dans les états financiers s'ils sont significatifs.

(w) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période avant charge financière (nette d'impôt) des obligations remboursables en actions, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, augmenté du nombre moyen pondéré des obligations remboursables en actions restant à convertir.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période avant charge financière (nette d'impôt) des obligations remboursables en actions, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, augmenté du nombre moyen pondéré des obligations remboursables en actions restant à convertir et de l'effet de tout autre instrument dilutif.

(x) Coûts d'emprunt

Le Groupe ne capitalise pas les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Ainsi, ces coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

(y) Cours de change utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères

Equivalent en € d'1 unité	Au 30 septembre 2006		Au 30 septembre 2005		Au 31 mars 2006	
	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture
Livre sterling	1,460618	1,475579	1,469602	1,466383	1,465784	1,435956
Franc suisse	0,636084	0,629683	0,645890	0,642632	0,643819	0,632871
Dollar US	0,785444	0,789889	0,814483	0,830427	0,825792	0,826173
Real brésilien	0,361242	0,361853	0,342997	0,374042	0,360145	0,377223
Dollar canadien	0,705511	0,707414	0,667341	0,711086	0,694713	0,710026
Dollar australien	0,593288	0,588512	0,619802	0,631792	0,618726	0,588339

Note 4 – Variations du périmètre de consolidation

Les principales variations de périmètre des sociétés consolidées du semestre clos le 30 septembre 2006 sont les suivantes :

Le 31 mai 2006, la vente des 75% d'intérêts détenus dans le Secteur Marine à Aker Yards a été finalisée et ce Secteur a été déconsolidé à compter de cette date. La vente s'est traduite par la création d'une nouvelle société détenant les chantiers navals de Saint-Nazaire et de Lorient ; cette nouvelle société est détenue par Aker Yards à hauteur de 75 % et par ALSTOM à hauteur des 25 % restants. Au 30 septembre 2006, ces 25 % d'intérêts sont comptabilisés en titres de participation non consolidés ; l'investissement restant détenu par le Groupe sera vendu à Aker Yards d'ici 2010 pour un montant dépendant des performances financières selon un mécanisme d'options d'achat et de vente croisées.

Le 24 octobre 2005, ALSTOM et Austrian Energy and Environment AG avaient signé un engagement ferme pour la vente des activités Chaudières Industrielles, faisant partie du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment. Le 31 mai 2006, la vente de ces activités en Allemagne et en République Tchèque a été finalisée et ces activités ont été déconsolidées depuis cette date.

Note 5 – Frais de recherche et développement

(en millions d'€)	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2006	2005	2006
Frais de recherche et développement	(205)	(162)	(364)
<i>dont</i>			
- Coûts de développement capitalisés (voir Note 11)	42	46	87
- Amortissement des coûts de développement (voir Note 11)	(24)	(23)	(43)
- Amortissement de la technologie acquise	(30)	(26)	(59)
Frais de recherche et développement avant capitalisation et amortissement	(193)	(159)	(349)

Note 6 – Autres produits et autres charges

(en millions d'€)	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2006	2005	2006
Plus-value de cession de participations / activités (1)	18	148	221
Plus-value de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	12
Autres	-	4	-
Autres produits	18	152	233
Moins-value de cession de participations / activités (1)	(8)	(25)	(89)
Moins-value de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	(3)	-
Charges de restructuration (2)	(17)	(36)	(80)
Charges sur retraites et avantages assimilés (3)	(33)	(31)	(61)
Autres	(1)	(15)	(22)
Autres charges	(59)	(110)	(252)

- (1) Pour le semestre clos le 30 septembre 2006, la plus-value de cession résulte principalement de la cession des activités Chaudières Industrielles en Allemagne et en République Tchèque. La moins-value de cession inclut des coûts encourus et des dotations aux provisions sur des cessions antérieures. Les € 44 millions de trésorerie nette payée figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés se composent principalement de € 27 millions de trésorerie payée relative à la cession des activités Transport en Australie et Nouvelle Zélande (dont € 18 millions de trésorerie reçue suite à l'ajustement de prix lorsque la transaction a été finalisée, compensés par € 45 millions d'impôts payés) et de € 20 millions d'indemnités versées sur des cessions antérieures.

Pour le semestre clos le 30 septembre 2005, la plus-value de cession est essentiellement liée à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande. La moins-value de cession résulte de la cession des activités de l'ancien Secteur T&D en Inde et de l'activité FlowSystems. Les produits de cession de € 280 millions qui figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprennent essentiellement € 165 millions de produits relatifs à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande et € 63 millions de remboursement de compte séquestre conservé au 31 mars 2005.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2006, la plus-value de cession est essentiellement liée à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande, à celle des activités Power Conversion et à la cession des activités Chaudières Industrielles en Australie. La moins-value de cession résulte de la cession des activités de l'ancien Secteur T&D en Inde et de l'activité FlowSystems. Elle comprend également des coûts et dotations aux provisions pour litiges et garanties sur des cessions antérieures. Les produits de cession de € 257 millions figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprennent essentiellement € 150 millions de produits relatifs à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande, € 34 millions de produits relatifs à la cession des activités Power Conversion et € 63 millions de remboursement de comptes séquestres liés à l'ancienne activité Turbines Industrielles conservés au 31 mars 2005.

- (2) Pour les semestres clos le 30 septembre 2006 et 30 septembre 2005 ainsi que pour l'exercice clos le 31 mars 2006, les charges de restructuration résultent de plans non significatifs ; elles incluent des dépréciations d'actifs pour un montant de € 2 millions et € 7 millions au 30 septembre 2005 et au 31 mars 2006 respectivement.
- (3) Amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnus et incidence des réductions et liquidations - Voir Note 19 "Engagements de retraite et avantages assimilés".

Note 7 – Résultat financier

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2006	2005	2006
Charges nettes d'intérêts (1)	(33)	(74)	(122)
Charges sur opérations de titrisation	-	(6)	(7)
Gains (pertes) de change	(15)	12	30
Charges de retraite (voir Note 19)	(4)	(9)	(15)
Autres produits (charges) financiers (2)	(9)	(13)	(108)
Résultat financier	(61)	(90)	(222)

- (1) Les charges d'intérêts relatives aux contrats de location-financement s'élèvent à € 7 millions au 30 septembre 2006, à € 6 millions au 30 septembre 2005 et à € 14 millions au 31 mars 2006.
- (2) Les autres produits (charges) financiers comprennent des commissions et commissions d'engagement sur cautions, des frais financiers sur les prêts syndiqués et d'autres facilités de crédit pour € 7 millions au 30 septembre 2006 et pour € 75 millions au 31 mars 2006.

Note 8 – Impôt sur les bénéfices
(a) Analyse par nature

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2006	2005	2006
Charge d'impôt courant	(92)	(90)	(155)
Produit d'impôt différé	14	15	30
Charge d'impôt	(78)	(75)	(125)
Taux effectif d'impôt	26,3%	34,9%	40,7%

(b) Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'imposition s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre				Exercice clos le 31 mars	
	2006	%	2005	%	2006	%
Résultat avant impôt des activités poursuivies	311		322		505	
Résultat avant impôt des activités cédées ou en cours de cession	(15)		(107)		(198)	
Taux d'impôt statutaire de la maison-mère	34,43%		34,43%		34,43%	
Charge d'impôt théorique	(102)	34,43%	(74)	34,43%	(106)	34,43%
Incidence :						
- des différences de taux d'imposition	32	(10,8)	23	(10,7)	45	(14,7)
- de la non comptabilisation et des changements d'estimation des impôts différés actifs et passifs	15	(5,1)	20	(9,3)	(18)	5,9
- des variations de taux d'imposition sur l'impôt différé actif net d'ouverture	-	-	(15)	7,0	(14)	4,6
- des autres différences permanentes	(23)	7,8	(29)	13,5	(32)	10,4
Charge d'impôt - Taux effectif d'impôt	(78)	26,3%	(75)	34,9%	(125)	40,7%

Le Groupe a constitué des groupes d'intégration fiscale dans la plupart des pays où il intervient et notamment en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Allemagne.

(b) Actifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Produit (charge) d'impôt différé	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2006
Ecart sur la durée d'amortissement	82	2	-	1	85
Immobilisations incorporelles	314	(23)	-	(2)	289
Participation, provisions pour engagements de retraite et assimilés non déductibles	102	(12)	-	(2)	88
Provisions et autres charges non déductibles	566	55	-	6	627
Reconnaissance du chiffre d'affaires	50	(1)	-	-	49
Pertes fiscales reportables	1 475	140	(3)	(15)	1 597
Autres	207	(23)	-	(4)	180
Actifs d'impôt différé, bruts	2 796	138	(3)	(16)	2 915
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(919)	(120)	4	-	(1 035)
Compensation par entité légale ou groupe d'intégration fiscale	(628)	49	-	-	(579)
Actifs d'impôt différé	1 249	67	1	(16)	1 301
Passifs d'impôt différé, bruts	(667)	(4)	-	1	(670)
Compensation par entité légale ou groupe d'intégration fiscale	628	(49)	-	-	579
Passifs d'impôt différé	(39)	(53)	-	1	(91)
Actifs d'impôt différé, nets	1 210	14	1	(15)	1 210

Sur la base d'une projection du plan à trois ans qui a été approuvé par le Conseil d'administration, le Groupe était confiant quant à la recouvrabilité des actifs d'impôt différé nets au 31 mars 2006 d'un montant de € 1 210 millions. Cette analyse mettait en évidence une capacité à générer un niveau suffisant de résultats imposables permettant d'utiliser les pertes fiscalement reportables et les autres actifs nets générés par des différences temporaires sur une période allant de quatre à douze ans, ce qui reflète la nature à long terme des opérations du Groupe.

Au 30 septembre 2006, le Groupe estime que les éléments qui lui ont permis de conclure à la recouvrabilité des actifs d'impôt différé au 31 mars 2006 restent inchangés. Comme chaque année, le Groupe établira un nouveau plan à trois ans au cours du dernier trimestre de l'exercice. Ce plan sera rendu disponible avant le 31 mars 2007 ; une revue détaillée de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé sera alors réalisée dans le cadre de l'établissement des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

Note 9 – Activités cédées ou en cours de cession

Les activités de l'ancien Secteur Marine ont été classées en activités cédées ou en cours de cession pour l'exercice clos le 31 mars 2006 et de manière rétrospective pour le semestre clos le 30 septembre 2005.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2006, les activités résultent de l'extinction progressive des actifs et passifs de l'ancien Secteur Marine qui ont été conservés par le Groupe (voir Note 22).

Elles s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2006	2005	2006
Chiffre d'affaires	230	159	439
Coûts des ventes	(240)	(169)	(434)
Frais commerciaux	(4)	(6)	(10)
Frais de recherche et développement	3	(1)	(3)
Frais généraux et administratifs	(2)	(6)	(7)
Résultat opérationnel	(13)	(23)	(15)
Autres produits (charges)	(2)	(86)	(187)
Résultat d'exploitation	(15)	(109)	(202)
Résultat financier	-	2	4
Résultat avant impôt	(15)	(107)	(198)
Impôts sur les sociétés (1)	-	-	-
Résultat net	(15)	(107)	(198)

(1) Les sociétés composant l'ancien Secteur Marine font partie du périmètre d'intégration fiscale français ; en conséquence, aucune charge ou produit d'impôt correspondant n'a été présenté dans les résultats des activités cédées ou en cours de cession.

Les flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2006	2005	2006
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation	(208)	(241)	(199)
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements	(196)	(3)	84
Variation nette de la trésorerie liée au financement	-	(8)	(103)
Effet net des variations de taux de conversion	-	(2)	(2)
Autres variations	(2)	4	5
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(406)	(250)	(215)
Trésorerie nette (endettement net) en début de période	317	532	532
Trésorerie nette (endettement net) en fin de période	(89)	282	317

Pour le semestre clos le 30 septembre 2006, les € 196 millions de variation nette de la trésorerie liée aux investissements résultent de la vente des activités Marine. Ils se composent du prix de vente, de l'impact de la capitalisation et des autres financements fournis par le Groupe à la société nouvellement créée.

Note 10 – Résultat par action
(a) Résultat par action des activités poursuivies et des activités cédées ou en cours de cession

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable au Groupe est basé sur les informations suivantes :

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2006	2005	2006
Résultat (en millions d'€)			
Résultat net attribuable au Groupe	227	136	178
- Intérêts financiers relatifs aux obligations remboursables en actions, nets d'impôts	(2)	-	1
Résultat net attribuable au Groupe corrigé pour les besoins du calcul du résultat de base et dilué par action	225	136	179
Nombre d'actions			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, y compris obligations remboursables en actions restant à convertir, pour les besoins du calcul du résultat de base par action	140 402 108	140 402 977	140 401 599
Effet des autres instruments dilutifs			
- Options de souscription d'actions (1)	2 509 315	790 083	1 434 534
- Actions gratuites	600 000	-	225 000
Nombre moyen pondéré corrigé d'actions ordinaires pour les besoins du calcul du résultat dilué par action	143 511 423	141 193 060	142 061 133

(1) Seules les options de souscription d'actions attribuées par les plans 7 et 8 ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action (voir Note 26), les autres plans ayant un effet relatif.

(b) Résultat par action des activités poursuivies

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
(en millions d'€)	2006	2005	2006
Résultat net attribuable au Groupe corrigé pour les besoins du calcul du résultat de base et dilué par action	225	136	179
Perte des activités cédées ou en cours de cession	15	107	198
Résultat net attribuable au Groupe des activités poursuivies pour les besoins du calcul du résultat de base et dilué par action	240	243	377

Les dénominateurs utilisés sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul du résultat par action de base et dilué.

(c) Résultat par action des activités cédées ou en cours de cession

Pour le semestre clos au 30 septembre 2006, le résultat de base par action des activités cédées ou en cours de cession s'élève à € (0,11) par action (€ (0,76) par action pour le semestre clos au 30 septembre 2005 et € (1,41) par action pour l'exercice clos au 31 mars 2006) et le résultat dilué par action des activités cédées ou en cours de cession est de € (0,10) par action (€ (0,76) par action pour le semestre clos au 30 septembre 2005 et € (1,39) par action pour l'exercice clos au 31 mars 2006), sur la base du résultat net des activités cédées ou en cours de cession de € (15) millions (€ (107) millions pour le semestre clos au 30 septembre 2005 et € (198) millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006) et des dénominateurs ci-dessus pour le résultat de base et dilué par action.

Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes

(a) Goodwill

<i>(en millions d'€)</i>	Valeur nette au 31 mars 2006	Acquisitions & Cessions	Dépréciation	Ecarts de conversion et autres variations	Valeur nette au 30 septembre 2006
Power Turbo-Systems/ Power Environment	804	(6)	-	-	798
Power Service	1 992	1	-	-	1 993
Transport	527	-	-	(1)	526
Goodwill	3 323	(5)	-	(1)	3 317
<i>Dont</i>					
Valeur brute	3 323	(5)	-	(1)	3 317
Dépréciation	-	-	-	-	-

Au 31 mars 2006, le Groupe a mandaté un expert indépendant pour émettre un rapport d'évaluation dans le cadre de son test de dépréciation annuel des goodwill. Ce test comparait la juste valeur de chaque Secteur à sa valeur nette comptable. Cette évaluation confortait l'opinion du Groupe selon laquelle les goodwill n'ont subi aucune perte de valeur.

(b) Immobilisations incorporelles, nettes

(en millions d'€)	Coûts de développement capitalisés	Immobilisations incorporelles acquises	Total
Valeur brute			
Au 31 mars 2006	510	1 221	1 731
Acquisitions / Cessions	42	(1)	41
Ecarts de conversion et autres variations	1	12	13
Au 30 septembre 2006	553	1 232	1 785
Amortissements			
Au 31 mars 2006	(175)	(359)	(534)
Dotations / Reprises	(24)	(31)	(55)
Ecarts de conversion et autres variations	(2)	(9)	(11)
Au 30 septembre 2006	(201)	(399)	(600)
Valeur nette			
Au 31 mars 2006	335	862	1 197
Au 30 septembre 2006	352	833	1 185

Les immobilisations incorporelles acquises résultent principalement de l'affectation du prix d'acquisition de la part du capital de Power anciennement détenue par ABB (50 %) et correspondent aux contrats de technologie et de licence.

Le Groupe estime qu'il n'est intervenu aucun événement susceptible de rendre nécessaire un nouveau test de dépréciation au 30 septembre 2006.

Note 12 – Immobilisations corporelles, nettes

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Acquisitions / Amortissements / Dépréciation	Cessions	Variations de périmètre	Ecart de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2006
Terrains	113	4	-	12	(1)	128
Bâtiments	1 173	5	(64)	38	(8)	1 144
Matériel et outillage	1 898	45	(32)	(14)	(11)	1 886
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	551	38	(8)	(14)	(4)	563
Valeur brute	3 735	92	(104)	22	(24)	3 721
Terrains	(5)	(1)	-	-	-	(6)
Bâtiments	(527)	(21)	53	(41)	3	(533)
Matériel et outillage	(1 460)	(54)	30	18	8	(1 458)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(382)	(21)	7	(3)	3	(396)
Amortissements/ Dépréciation	(2 374)	(97)	90	(26)	14	(2 393)
Terrains	108	3	-	12	(1)	122
Bâtiments	646	(16)	(11)	(3)	(5)	611
Matériel et outillage	438	(9)	(2)	4	(3)	428
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	169	17	(1)	(17)	(1)	167
Valeur nette	1 361	(5)	(14)	(4)	(10)	1 328

Aux 30 septembre 2006 et 31 mars 2006, la valeur nette des actifs en location-financement, incluse dans la valeur nette des immobilisations corporelles ci-dessus, se répartit par nature comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Terrains	13	-
Bâtiments	147	169
Matériel et outillage	20	22
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	15	18
Valeur nette des actifs en location-financement	195	209

Note 13 – Autres actifs non courants, nets

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Dépôt en garantie du programme de cautions (1)	700	700
Autres prêts et dépôts à long terme	98	91
Excédents des actifs en couverture des engagements de retraite (voir Note 19)	417	387
Autres	99	72
Autres actifs non courants, nets	1 314	1 250

- (1) Ce poste correspond à un dépôt constitué par le Groupe auprès d'un intermédiaire tiers pour garantir, sous la forme d'un nantissement, le programme de cautions d'un montant de € 10,5 milliards mis en place au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 (voir Note 24 (a) (1)) et investi dans des obligations d'Etat en euros et/ou bons du Trésor avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois. Ce dépôt fait partie d'un ensemble initial de garanties « Initial security package » garantissant les cautions émises avant le 27 juillet 2006 et qui s'amortit à due proportion de la mainlevée des engagements sous-jacents.

Note 14 – Contrats de construction en cours, nets

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Contrats de construction en cours, actifs	2 611	2 229
Contrats de construction en cours, passifs	(6 300)	(5 401)
Contrats de construction en cours, nets	(3 689)	(3 172)
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	34 593	32 593
Moins factures émises sur contrats en cours	(35 988)	(33 640)
Contrats de construction en cours avant avances reçues	(1 395)	(1 047)
Avances reçues des clients	(2 294)	(2 125)
Contrats de construction en cours, nets	(3 689)	(3 172)

Note 15 – Autres actifs courants nets liés aux activités opérationnelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Avances versées aux fournisseurs	359	360
Impôt sur les sociétés	48	122
Autres taxes	340	335
Charges constatées d'avance	139	127
Autres créances	349	312
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	119	135
Réévaluation des engagements hors-bilan	67	63
Autres actifs courants nets liés aux activités opérationnelles	1 421	1 454

Note 16 – Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Instruments dérivés liés aux activités de financement	2	-
Titres disponibles à la vente	2	16
Titres détenus jusqu'à l'échéance	21	6
Valeurs mobilières de placement	160	-
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	185	22

Les valeurs mobilières de placement qui s'élèvent à € 160 millions ont une liquidité quotidienne. Elles expliquent la majeure partie de l'augmentation de € 143 millions des autres actifs non courants, valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 septembre 2006.

Pour les besoins du calcul de l'endettement net, les valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, tout comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, viennent en déduction de la dette financière, étant donné leur nature court terme et hautement liquide.

Note 17 – Besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006	Variation
Stocks, nets	1 689	1 488	201
Contrats de construction en cours, actifs	2 611	2 229	382
Clients et comptes rattachés, nets	2 256	2 291	(35)
Autres actifs courants nets liés aux activités opérationnelles	1 421	1 454	(33)
Besoin en fonds de roulement (actifs)	7 977	7 462	515
Provisions non courantes	528	581	(53)
Provisions courantes	1 563	1 539	24
Contrats de construction en cours, passifs	6 300	5 401	899
Fournisseurs et comptes rattachés	2 905	2 872	33
Autres passifs courants	1 654	1 630	24
Besoin en fonds de roulement (passifs)	12 950	12 023	927
Besoin en fonds de roulement, net	(4 973)	(4 561)	(412)
Besoin en fonds de roulement, net au 31 mars 2006	(4 561)		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation (1)	(486)		
Variation du besoin en fonds de roulement résultant des cessions d'activités (2)	61		
Ecart de conversion et autres variations	13		
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	(412)		
Besoin en fonds de roulement, net au 30 septembre 2006	(4 973)		

- (1) Montant de la variation du besoin en fonds de roulement figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés
- (2) La variation du besoin en fonds de roulement résultant des cessions d'activités est incluse dans le montant présenté dans le tableau des flux de trésorerie consolidés sous la rubrique « Produits de cession d'activités, nets de la trésorerie cédée »

Note 18 – Provisions

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2006
Garanties	538	114	(33)	(55)	(58)	506
Litiges et réclamations	1 001	271	(143)	(102)	30	1 057
Provisions courantes	1 539	385	(176)	(157)	(28)	1 563
Risques et litiges fiscaux	41	5	(1)	(4)	1	42
Restructurations	262	8	(5)	(43)	(7)	215
Autres provisions non courantes	278	37	(14)	(30)	-	271
Provisions non courantes	581	50	(20)	(77)	(6)	528
Total	2 120	435	(196)	(234)	(34)	2 091

Note 19 – Engagements de retraite et avantages assimilés

Les soldes au bilan de ces actifs et passifs, principalement à long terme, s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(793)	(792)
Excédents des actifs en couverture des engagements de retraite (voir Note 13)	417	387
Provision nette	(376)	(405)

Les pertes actuarielles cumulées non reconnues restant à amortir aux 30 septembre 2006 et 31 mars 2006 s'établissent respectivement à € 1 013 millions et € 1 050 millions.

La charge de retraite s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Coût des services rendus	(44)	(85)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés et des régimes à cotisations définies	(57)	(90)
Résultat opérationnel	(101)	(175)
Amortissement des pertes actuarielles	(33)	(68)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	1	3
Incidence du plafonnement des actifs	(1)	(2)
Réductions / liquidations	-	6
Autres charges - voir Note 6	(33)	(61)
Intérêts de la dette actuarielle	(105)	(215)
Rendement attendu des actifs de couverture	101	200
Charges financières - voir Note 7	(4)	(15)
Total de la charge de retraite	(138)	(251)

Dans le cadre de l'accord de financement des retraites actuellement en place au Royaume-Uni, le Groupe a émis une garantie de maison-mère au fonds de retraite (« pension trust ») de GBP 450 millions (€ 664 millions) qui viendra à échéance en 2009.

Note 20 – Dette financière

(a) Analyse par nature

(en millions d'€)	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Obligations remboursables en actions (composante passif financier)	5	5
Titres subordonnés (1)	-	5
Emprunts obligataires (1)	1 963	2 189
Autres emprunts (2)	14	106
Instruments dérivés liés aux activités de financement	6	-
Intérêts courus	58	33
Emprunts	2 046	2 338
Non courants	2 028	2 018
Courants	18	320
Dettes sur contrats de location-financement	205	233
Non courantes	183	193
Courantes	22	40
Total Dette financière	2 251	2 571

(1) Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006, le Groupe a émis :

- € 600 millions de titres à taux d'intérêt variable Euribor 3 mois + 2,20%, remboursables au pair en mars 2009,
- € 400 millions de titres à taux d'intérêts variable Euribor + 0,85%, remboursables au pair en juillet 2008.

Au 31 mars 2006, l'encours des titres subordonnés et des emprunts obligataires, mesuré au coût amorti, était composé de :

- € 5 millions de Titres Subordonnés remboursables en septembre 2006,
- € 226 millions d'obligations remboursables le 26 juillet 2006,
- € 969 millions d'obligations remboursables le 3 mars 2010,
- € 595 millions d'obligations remboursables le 13 mars 2009,
- € 399 millions d'obligations remboursables le 28 juillet 2008.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2006 :

- € 5 millions de Titres Subordonnés ont été remboursés en septembre 2006,
- € 226 millions d'obligations ont été remboursées le 26 juillet 2006.

Au 30 septembre 2006, l'encours des emprunts obligataires, mesuré au coût amorti, est composé de :

- € 969 millions d'obligations remboursables le 3 mars 2010,
- € 595 millions d'obligations remboursables le 13 mars 2009,
- € 399 millions d'obligations remboursables le 28 juillet 2008.

Au 30 septembre 2006, le Groupe détient deux swaps d'une valeur nominale de € 100 millions chacun échangeant du taux fixe contre du taux variable.

(2) Au 30 septembre 2006, les € 89 millions d'emprunts courants alloués aux passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente viennent en déduction des autres emprunts (voir Note 22).

(b) Critères financiers

Le 28 février 2006, un crédit renouvelable « 2010 Revolving Credit Facility » a été signé. Le montant total de € 700 millions était entièrement disponible au 31 mars 2006 et le demeure au 30 septembre 2006. Le crédit renouvelable est soumis aux critères financiers (« covenants ») suivants :

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers	Situation nette consolidée minimale	Endettement net maximal
	(a)	(b)	(c)
		(en millions d'€)	
septembre 2006	3	1 360	3,6
mars 2007	3	1 360	3,6
septembre 2007	3	1 360	3,6
mars 2008	3	1 360	3,6
septembre 2008	3	1 360	3,6
mars 2009	3	1 360	3,6
septembre 2009	3	1 360	3,6
mars 2010	3	1 360	3,6
septembre 2010	3	1 360	3,6

- (a) Rapport de l'EBITDA (résultat d'exploitation majoré des amortissements des actifs immobilisés diminué des gains et pertes sur cession d'activités, tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés) à la charge d'intérêts nette (charge d'intérêts incluant les charges relatives à la titrisation diminuée des produits d'intérêts mais excluant les intérêts relatifs aux dettes sur contrats de location-financement, les intérêts liés aux retraites et la charge financière nette consolidée des entités ad hoc qui n'étaient pas consolidées dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2004). Le ratio de couverture des frais financiers s'élève à 15,4 au 30 septembre 2006.
- (b) Total des capitaux propres (excluant l'incidence cumulée des dépréciations des impôts différés actifs constatées après le 31 mars 2004, et incluant les obligations remboursables en actions non encore remboursées) et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière "Investment Grade" et aussi longtemps qu'il en bénéficiera). Après neutralisation de l'effet du complément de dépréciation des actifs d'impôts différés de € 305 millions comptabilisé postérieurement au 31 mars 2004, la situation nette consolidée à comparer aux critères financiers ci-dessus est de € 2 348 millions.
- (c) Rapport de la dette nette totale (dette financière totale excluant la dette sur contrats de location-financement diminuée des placements à court terme et de la trésorerie ou équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA. Le ratio d'endettement net au 30 septembre 2006 est de 0,39.

(c) Analyse par maturité et par taux d'intérêt

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nominale :

Au 30 septembre 2006	Court terme		Long terme				Au-delà de 5 ans
	Total	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	
(en millions d'€)							
Obligations remboursables en actions	5	-	-	5	-	-	-
Emprunts obligataires	2 000	-	400	600	1 000	-	-
Autres	74	15	4	15	3	20	17
Emprunts	2 079	15	404	620	1 003	20	17
Dettes sur contrats de location-financement	205	22	22	19	17	17	108
Dette financière	2 284	37	426	639	1 020	37	125

Les taux d'intérêts nominaux et effectifs sont les suivants :

Au 30 septembre 2006	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif
Emprunts obligataires		
juillet 2008	Euribor 3M+ 0,9%	4,5%
mars 2009	Euribor 3M+ 2,2%	5,9%
mars 2010	6,3%	7,2%

La dette financière avant swaps se compose d'une partie à taux fixe et d'une partie à taux variable, comme suit :

(en millions d'€)	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Dette financière à taux fixe	1 290	1 565
Dette financière à taux variable	994	1 041
Dette financière	2 284	2 606

(d) Analyse par devise

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nominale.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Euro	2 101	2 415
Dollar US	10	31
Livre sterling	27	43
Autres devises	146	117
Dette financière	2 284	2 606

Note 21 – Autres passifs courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Charges de personnel	557	602
Impôt sur les sociétés	78	146
Autres taxes	210	169
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	76	87
Réévaluation des engagements hors-bilan	161	159
Autres	572	467
Autres passifs courants	1 654	1 630

Note 22 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs directement associés

Depuis le 1er avril 2005, les actifs et passifs attribuables à la location de trains et équipements associés ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente et présentés au bilan sous une rubrique distincte dans la mesure où leur cession était prévue dans un délai de douze mois à compter de cette date. Ces actifs non courants détenus en vue de la vente et les passifs directement associés s'élèvent à € 639 millions au 30 septembre 2006 et à € 613 millions au 31 mars 2006. Le montant total représente, à l'actif, une créance non courante sur une location de longue durée, et, au passif, la dette financière correspondante.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2006, des circonstances précédemment considérées comme peu probables sont survenues. En conséquence, le Groupe n'a pas été en mesure de finaliser la cession de ces actifs selon les termes initialement convenus, malgré les efforts déployés pour répondre aux conditions imposées par les parties. Le Groupe reste engagé dans la cession de ces actifs et passifs.

Au 31 mars 2006, les autres groupes d'actifs détenus en vue de la vente correspondaient au Secteur Marine. En effet, le Groupe s'était engagé à vendre 75 % des intérêts détenus dans le Secteur Marine à Aker Yards.

Le 31 mai 2006, la vente a été finalisée et le Secteur Marine a été déconsolidé à partir de cette date. La transaction étant une cession d'actifs, l'extinction progressive des actifs et des passifs conservés par le Groupe est présentée en actifs non courants détenus en vue de la vente et en activité cédée ou en cours de cession (voir Note 9) au cours de l'exercice.

Au 30 septembre 2006, les 25 % d'intérêts détenus par le Groupe sont comptabilisés en titres de participation non consolidés ; l'investissement restant sera vendu à Aker Yards d'ici 2010 pour un montant dépendant des performances financières selon un mécanisme d'options d'achat et de vente croisées.

Au 30 septembre 2006, les principaux comptes d'actifs et de passifs qui constituent les actifs et les passifs détenus en vue de la vente se présentent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Location de trains et équipements associés	Activités Marine	Total 30 septembre 2006	Total 31 mars 2006
Immobilisations corporelles, nettes	-	-	-	11
Autres actifs non courants, nets	639	4	643	618
Contrats de construction en cours, actifs	-	147	147	172
Stocks, clients et comptes rattachés et autres actifs courants, nets	-	13	13	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	317
Actifs non courants détenus en vue de la vente	639	164	803	1 156
Dépréciation des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	(12)
Actifs non courants détenus en vue de la vente, nets	639	164	803	1 144
Provisions	-	23	23	124
Dettes sur contrats de location-financement	639	-	639	615
Emprunts courants	-	89	89	-
Contrats de construction en cours, passifs	-	52	52	154
Fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs courants	-	57	57	250
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	639	221	860	1 143

En ce qui concerne les activités Marine, les € 89 millions d'emprunts courants au 30 septembre 2006 sont le résultat des € 317 millions de trésorerie à l'ouverture déduction faite des € 406 millions de diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie décrite en Note 9.

Note 23 – Informations par Secteur et zone géographique**a) Informations par Secteur**

Le Groupe est géré par Secteurs d'activité et présente des informations correspondant à cette organisation.

Suite à la vente du Secteur Marine au cours du semestre, le Groupe est organisé en trois Secteurs au 30 septembre 2006.

- ***Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment***

Le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment construit et vend des turbines à vapeur, des turbines à gaz, des alternateurs, des centrales électriques ainsi que des équipements et systèmes hydroélectriques. Il intervient également sur le marché des chaudières et des équipements de contrôle d'émission dans les marchés de production d'énergie, de la pétrochimie et de l'industrie. Il répond enfin aux demandes du marché pour ce qui concerne la mise à niveau et la modernisation des centrales existantes.

- ***Secteur Power Service***

Le Secteur Power Service est consacré au développement des activités de services associées au Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment et offre des services aux clients sur tous les marchés mondiaux.

- ***Secteur Transport***

Le Secteur Transport assure la vente du matériel, des équipements et des services liés au transport ferroviaire, parmi lesquels les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements et services ferroviaires.

L'activité Power Conversion, cédée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, est présentée dans l'information sectorielle au 31 mars 2006 et au 30 septembre 2005.

Certaines entités non significatives ont été réaffectées d'un Secteur à l'autre. Cette modification de la composition des Secteurs n'étant pas significative, elle n'a pas nécessité de retraitement des informations relatives à l'exercice antérieur.

Au 30 septembre 2006

(en millions d'€)	Power Turbo- Systems/ Power Environment	Power Service	Transport	Corporate & other (1)	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	2 868	1 574	2 370	22	(226)	6 608
Eliminations inter secteurs	(136)	(90)	-	-	226	-
Total chiffre d'affaires	2 732	1 484	2 370	22	-	6 608
Résultat opérationnel	83	238	151	(59)	-	413
Résultat d'exploitation	86	234	130	(78)	-	372
Produits (charges) financiers, nets						(61)
Impôt sur les bénéfices						(78)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence						-
Résultat net des activités poursuivies						233
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession						(15)
RESULTAT NET						218
Actifs sectoriels (2)	4 871	4 156	4 484	1 316	-	14 827
Impôts différés (actifs)						1 301
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite						417
Actifs financiers courants, nets						1 640
Actifs non courants détenus en vue de la vente						803
TOTAL DE L'ACTIF						18 988
Passifs sectoriels (3)	5 702	2 259	4 429	560	-	12 950
Impôts différés (passifs)						91
Provisions pour engagements de retraite et assimilés						793
Dette financière						2 251
Total capitaux propres						2 043
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente						860
TOTAL DU PASSIF						18 988
Capitaux employés (4)	(831)	1 897	55	756	-	1 877
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	39	17	51	18	-	125
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	58	31	42	18		149

(1) Sous la dénomination « Corporate & Autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle Zélande et en Inde qui ne sont affectées à aucun Secteur.

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles nettes, des immobilisations corporelles nettes, des autres actifs non courants nets (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite) et des actifs courants nets (à l'exception des valeurs mobilières de placement, des autres actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

Au 31 mars 2006

(en millions d'€)	Power Turbo- Systems/ Power Environment	Power Service	Transport	Power Conversion	Corporate & other (1)	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	5 396	3 062	5 129	276	100	(550)	13 413
Eliminations inter secteurs	(317)	(209)	(1)	(15)	(8)	550	-
Total chiffre d'affaires	5 079	2 853	5 128	261	92	-	13 413
Résultat opérationnel	101	442	324	16	(137)	-	746
Résultat d'exploitation	75	407	256	14	(25)	-	727
Produits (charges) financiers, nets							(222)
Impôt sur les bénéfices							(125)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence							(1)
Résultat net des activités poursuivies							379
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession							(198)
RESULTAT NET							181
Actifs sectoriels (2)	4 633	3 890	4 224	-	1 558	-	14 305
Impôts différés (actifs)							1 249
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite							387
Actifs financiers courants, nets							1 323
Actifs non courants détenus en vue de la vente							1 144
TOTAL DE L'ACTIF							18 408
Passifs sectoriels (3)	5 072	2 078	4 099	-	774	-	12 023
Impôts différés (passifs)							39
Provisions pour engagements de retraite et assimilés							792
Dette financière							2 571
Total capitaux propres							1 840
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente							1 143
TOTAL DU PASSIF							18 408
Capitaux employés (4)	(439)	1 812	125	-	784	-	2 282
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	103	35	125	3	28	-	294
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	125	61	116	5	106	-	413

(1) Sous la dénomination « Corporate & Autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle Zélande et en Inde qui ne sont affectées à aucun Secteur.

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles nettes, des immobilisations corporelles nettes, des autres actifs non courants nets (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite) et des actifs courants nets (à l'exception des valeurs mobilières de placement, des autres actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

Au 30 septembre 2005

(en millions d'€)	Power Turbo- Systems/ Power Environment	Power Service	Transport	Marine (5)	Power Conversion	Corporate & other (1)	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	2 593	1 613	2 553	-	243	67	(290)	6 779
Eliminations inter secteurs	(167)	(108)	-	-	(13)	(2)	290	-
Total chiffre d'affaires	2 426	1 505	2 553	-	230	65	-	6 779
Résultat opérationnel	37	220	155	-	13	(55)	-	370
Résultat d'exploitation	11	218	128	-	12	43	-	412
Produits (charges) financiers, nets								(90)
Impôt sur les bénéfices								(75)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence								(1)
Résultat net des activités poursuivies								246
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								(107)
RESULTAT NET								139
Actifs sectoriels (2)	4 898	3 936	4 369	323	297	1 755	-	15 578
Impôts différés (actifs)								1 229
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite								380
Actifs financiers courants, nets								1 985
Actifs non courants détenus en vue de la vente								634
TOTAL DE L'ACTIF								19 806
Passifs sectoriels (3)	5 469	2 147	4 079	410	349	868	-	13 322
Impôts différés (passifs)								17
Provisions pour engagements de retraite et assimilés								826
Dette financière								3 205
Total capitaux propres								1 802
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente								634
TOTAL DU PASSIF								19 806
Capitaux employés (4)	(571)	1 789	290	(87)	(52)	887	-	2 256
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	42	14	47	-	2	15	-	120
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	60	34	51	-	4	43	-	192

(1) Sous la dénomination « Corporate & Autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle Zélande et en Inde qui ne sont affectées à aucun Secteur.

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles nettes, des immobilisations corporelles nettes, des autres actifs non courants nets (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite) et des actifs courants nets (à l'exception des valeurs mobilières de placement, des autres actifs financiers courants de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

(5) Conformément à la norme IFRS 5, les activités du Secteur Marine ont été classées en activités cédées ou en cours de cession de manière rétrospective au cours du premier semestre clos le 30 septembre 2005 alors que la présentation des actifs et passifs associés à ce Secteur reste inchangée au bilan au 30 septembre 2005.

b) Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires et acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles par pays de destination :

Au 30 septembre 2006

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles
Zone Euro (1)	2 042	72
Reste de l'Europe	1 026	27
Amérique du Nord	1 069	9
Amérique du Sud et Centrale	398	3
Asie et Pacifique	1 288	13
Moyen-Orient et Afrique	785	1
Total Groupe	6 608	125

Au 31 mars 2006

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles
Zone Euro (1)	4 221	123
Reste de l'Europe	2 080	71
Amérique du Nord	2 172	22
Amérique du Sud et Centrale	891	6
Asie et Pacifique	2 747	69
Moyen-Orient et Afrique	1 302	3
Total Groupe	13 413	294

Au 30 septembre 2005

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles
Zone Euro (1)	2 031	58
Reste de l'Europe	1 175	23
Amérique du Nord	1 025	8
Amérique du Sud et Centrale	414	2
Asie et Pacifique	1 403	27
Moyen-Orient et Afrique	731	2
Total Groupe	6 779	120

(1) La zone Euro est constituée par l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal.

Note 24 – Engagements hors bilan et autres obligations
a) Engagements hors bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Garanties sur contrats (1) (*)	5 076	4 816
Garanties liées au financement des ventes (2)	397	432
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	14	8
Autres garanties (**)	191	242
TOTAL	5 678	5 498

(*) Les montants présentés au 31 mars 2006 incluaient une garantie maison mère de € 2,7 milliards fournie par ABB, décrite dans le paragraphe « engagements de maison mère » ci-dessous

(**) Les autres garanties incluent les engagements hors bilan à caractère financier tels que paiements de TVA, locations, douanes ou franchises d'assurances. Il s'agit de garanties autonomes en support de passifs déjà inscrits dans les états financiers consolidés.

(1) Garanties sur contrats
Engagements bancaires ou d'assurance :

Conformément aux pratiques des secteurs d'activité dans lesquels il opère, les garanties délivrées par le Groupe courent de la période d'appel d'offres à la réception définitive des travaux par les clients du Groupe à la fin de la période de garantie. Elles peuvent intégrer une garantie de bonne exécution du contrat et une garantie sur les engagements de performance ou de disponibilité contractuels.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties bancaires, de cautionnements et de lettres de crédit, généralement pour des périodes ou des montants définis. Elles sont émises en faveur des clients avec qui les contrats commerciaux ont été signés. Le Groupe accorde une contre-garantie aux banques et aux sociétés d'assurance qui émettent ces instruments.

Les projets au titre desquels ces garanties sont accordées sont réexaminés régulièrement par la Direction et, lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables, les provisions nécessaires sont constituées dans les états financiers consolidés.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Cautions et garanties de soumission	132	124
Cautions et garanties de bonne exécution	4 071	3 569
Cautions et garanties de garantie et de retenue de garantie	728	922
Autres garanties bancaires ou d'assurance	145	201
TOTAL	5 076	4 816

Ces montants excluent:

- € 4,1 milliards au 30 septembre 2006 (€ 4,3 milliards au 31 mars 2006) de cautions et garanties relatives aux avances et acomptes dont l'encaissement a été pris en compte en « Contrats de construction en cours, actifs ou passifs ».
- € 2,1 milliards au 30 septembre 2006 (€ 2,3 milliards au 31 mars 2006) de cautionnements et obligations conditionnelles pour lesquels le risque de transformation en obligations de paiement est jugé très éloigné.

Les cautions sur contrats émises par les banques et sociétés d'assurance s'élèvent à € 11,3 milliards au 30 septembre 2006 (€ 11,4 milliards au 31 mars 2006).

Engagements de maison mère :

Dans le cadre du contrat d'acquisition signé avec ABB Ltd en mars 2000, par lequel le Groupe a procédé à l'acquisition de 50 % du capital de la joint-venture ABB ALSTOM POWER détenus par ABB, le Groupe a donné son accord pour indemniser ABB au titre des garanties de société mère délivrées antérieurement au titre de certains contrats de l'ancien Secteur Power. Le montant total des garanties de cette nature s'élève à € 2,3 milliards au 30 septembre 2006 (€ 2,7 milliards au 31 mars 2006). Ces garanties maison mère ne sont pas incluses dans les montants ci-dessus puisqu'elles sont relatives à des passifs déjà pris en compte dans les états financiers consolidés. De la même manière, les garanties données par la société mère ou des sociétés du Groupe portant sur des obligations inscrites dans les états financiers consolidés restent exclues.

Lignes et programme de cautions :

Le Groupe a mis en place de nombreuses lignes de cautions locales ainsi qu'un programme cadre permettant l'émission de nouvelles cautions jusqu'en juillet 2008 pour un montant maximal de € 10,5 milliards, syndiqué à hauteur de € 9,7 milliards.

Tous les instruments émis jusqu'au 27 juillet 2006 dans le cadre de ce programme dont l'encours au 30 septembre 2006 s'élevait à € 5,4 milliards sont couverts par un ensemble initial de garanties (« Initial security package ») représentant 25 % de l'encours et consistant en :

- une garantie de premier rang d'un montant de € 700 millions sous la forme d'un dépôt bloqué constitué par le Groupe (voir Note 13)
- une garantie de second rang s'élevant au 30 septembre 2006 à € 646 millions et composée de la garantie de l'Etat français (à travers la Caisse Française de Développement Industriel) et d'une garantie des principales banques du Groupe.

Cet ensemble initial de garanties s'amortit dans le temps à due proportion de la mainlevée des engagements sous-jacents en réduisant en premier lieu la garantie de second rang.

Aucun des instruments émis après le 27 juillet 2006 et qui s'élèvent au 30 septembre 2006 à € 1,6 milliards ne fera l'objet de garanties tant que la marge opérationnelle¹ et la liquidité disponible² du Groupe seront au-dessus des niveaux définis aux dates de test ci-dessous. Si ce n'était pas le cas, un second ensemble de garanties (« Extended security package ») serait activé sous la forme d'un dépôt bloqué :

Niveau 0 : Aucun dépôt ne sera requis si la marge opérationnelle reste au-dessus des niveaux ci-dessous sur une base de 12 mois glissante :

Date de test	31/03/2006	30/09/2006	31/03/2007	30/09/2007	31/03/2008
Marge opérationnelle	5%	5,375%	5,75%	6,125%	6,5%

Niveau 1 : Un dépôt de € 175 millions sera requis si la marge opérationnelle reste au-dessus des niveaux ci-dessous sur une base de 12 mois glissante mais en dessous du niveau 0 ci-dessus :

Date de test	31/03/2006	30/09/2006	31/03/2007	30/09/2007	31/03/2008
Marge opérationnelle	4,75%	5,125%	5,5%	5,875%	6,25%

Niveau 2 : Le dépôt sera porté à 5% de l'encours du programme de caution si la marge opérationnelle reste au-dessus des niveaux ci-dessous sur une base de 12 mois glissante mais en dessous du niveau 1 ci-dessus :

Date de test	31/03/2006	30/09/2006	31/03/2007	30/09/2007	31/03/2008
Marge opérationnelle	3,75%	4,125%	4,5%	4,875%	5,25%

Niveau 3 : Le dépôt sera porté à 10% de l'encours du programme de caution si la marge opérationnelle descend en dessous des niveaux ci-dessous sur une base de 12 mois glissante :

Date de test	31/03/2006	30/09/2006	31/03/2007	30/09/2007	31/03/2008
Marge opérationnelle	3,75%	4,125%	4,5%	4,875%	5,25%

¹ Exprimée en % comme le rapport du résultat opérationnel sur le chiffre d'affaires

² Trésorerie et équivalents de trésorerie et lignes de crédit non tirées

Si toutefois à une des dates de test ou à une date située six mois après chacune de ces dates de test, la liquidité disponible est inférieure à € 800 millions, le niveau 3 du second ensemble de garanties sera activé.

Les termes du second ensemble de garanties seront appliqués à la totalité du portefeuille de cautions du programme (tout engagement émis avant ou après le 27 juillet 2006), une fois que la garantie de second rang décrite ci-dessus sera amortie en totalité ce qui est attendu avant mars 2008.

A partir de cette date, l'ensemble du portefeuille de cautions ne fera l'objet d'aucune garantie si le niveau 0 reste atteint, y compris pour la période restante du programme au-delà de la dernière date de test de mars 2008.

L'émission de nouveaux instruments dans le cadre de ce programme de cautions est également soumise au respect des critères financiers décrits en Note 20.

Au 30 septembre 2006, l'encours de cautions et garanties émises relatif à des activités cédées par le Groupe s'établit à € 295 millions (€ 88 millions au 31 mars 2006).

(2) Financement des ventes

Dans le cadre de la vente de navires de croisière et d'autres équipements réalisée avant le 31 mars 1999, le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, ainsi que des financements à certains clients. L'encours de ces engagements s'élève à € 397 millions au 30 septembre 2006.

Le tableau ci-dessous détaille cet encours hors bilan aux 30 septembre 2006 et 31 mars 2006 :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2006	Au 31 mars 2006
Marine	86	126
<i>Renaissance / Festival</i>	<i>28</i>	<i>41</i>
<i>Autres</i>	<i>58</i>	<i>85</i>
Transport	311	306
<i>Exploitant européen de métro (2)</i>	<i>261</i>	<i>254</i>
<i>Autres</i>	<i>50</i>	<i>52</i>
Total des engagements au titre du financement des ventes (1)	397	432

(1) Les montants indiqués correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts en numéraire associés qui sont inscrits au bilan.

(2) Les garanties octroyées prévoient l'obligation de déposer des fonds sur un compte bloqué en cas de non respect de certains critères financiers.

Marine

Renaissance / Festival

Au 30 septembre 2006, les engagements restants correspondent à la partie non utilisée des lignes de crédit précédemment accordées pour la reprise de possession et les coûts de maintenance des anciens navires Renaissance et Festival pour un montant de € 28 millions. La garantie précédemment fournie pour le financement d'une filiale de Cruiseinvest LLC est venue à échéance et les avances correspondantes ont été partiellement remboursées lors de la vente du navire en mai 2006.

Autres

Au 30 septembre 2006, l'engagement restant de € 58 millions correspond à la garantie de valeur résiduelle d'un navire de croisière fournie par le Groupe.

Sur la base des éléments connus et des hypothèses en matière d'évolution de la situation de l'ensemble des navires de croisière et des ferries à grande vitesse qui bénéficient encore de lignes de crédit ou de garanties de valeur

résiduelle, le Groupe estime que la provision de € 16 millions au 30 septembre 2006 au titre du financement des ventes de l'ancien Secteur Marine est suffisante pour couvrir le risque probable.

Transport

Au 30 septembre 2006, les garanties octroyées au titre du financement des ventes du Secteur Transport s'élèvent à € 311 millions.

Ce montant comprend à hauteur de USD 63 millions (respectivement € 50 millions au 30 septembre 2006 et € 52 millions au 31 mars 2006) des garanties relatives à des équipements vendus à Amtrak ainsi que des garanties données dans le cadre du contrat de location de longue durée, conclu avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne. Si la société exploitante ne poursuit pas le contrat de location en 2017, le Groupe a garanti aux sociétés de crédit-bail une valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés à la date d'exercice de l'option de GBP 177 millions (soit € 261 millions et € 254 millions au 30 septembre 2006 et au 31 mars 2006 respectivement).

b) Engagements au titre des contrats de location

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Location longue durée (1)	629	16	100	513
Crédit-bail	291	36	112	143
Locations simples	300	44	134	122
Total au 31 mars 2006	1 220	96	346	778
Location longue durée (1)	639	17	93	529
Crédit-bail	265	31	104	130
Locations simples	407	65	205	137
Total au 30 septembre 2006	1 311	113	402	796

(1) Actif non courant relatif aux contrats de location des trains et équipements associés conclus avec un exploitant de métro en Europe (voir Note 22).

Note 25 – Autres engagements

- Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquents dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants réclamés au Groupe au titre de ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortium, sont significatifs et peuvent aller dans le cadre d'un contentieux particulier jusqu'à environ € 360 millions.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet d'une demande d'indemnisation chiffrée. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à terminaison en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés lorsqu'ils sont jugés représentatifs d'estimations fiables de passifs probables. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

- Amiante

Le Groupe est soumis dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de ses unités de

production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amianté est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amianté notamment en France dans son ancien Secteur Marine cédé le 31 mai 2006 et dans une moindre mesure dans ses autres Secteurs. Le Groupe fait l'objet de procédures, litiges ou demandes d'indemnisation relatives à l'amianté en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Certaines des filiales du Groupe font l'objet en France de procédures contentieuses civiles engagées par certains de leurs employés ou anciens employés, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses d'Assurance Maladie. Alors que les tribunaux compétents ont confirmé la faute inexcusable, les conséquences financières, dans la plupart des cas, sont restées jusqu'à présent à la charge des caisses de Sécurité Sociale.

Sur le plan pénal, une filiale du Groupe a été condamnée en septembre 2006 par un tribunal correctionnel à une amende de 75 000 euros pour infraction à la législation sur la protection des travailleurs contre les poussières d'amianté. Le tribunal correctionnel a par ailleurs alloué à chaque partie civile avec exécution provisoire, une somme de 10 000 euros à titre de réparation du préjudice subi. Cette filiale a décidé de faire appel de la décision car elle conteste la qualification de l'infraction retenue par le tribunal qui accuse sans justification ALSTOM d'avoir de manière délibérée mis en danger la santé de ses employés.

Bien que cela ne puisse être garanti, le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de ces procédures civiles et pénales ne représentent pas un risque significatif et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée.

Aux États-Unis, des filiales du Groupe font l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amianté qui allèguent l'utilisation de produits fabriqués par Combustion Engineering, Inc. (« CE ») (une filiale américaine d'ABB Ltd (« ABB »)) ou ses anciennes filiales, ainsi que de deux recours en justice collectifs (« class action ») contre différentes entités ALSTOM et ABB relatifs à une prétendue cession frauduleuse liée à CE. CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès du tribunal des faillites (bankruptcy court) aux Etats-Unis qui a été modifié et a pris effet le 21 avril 2006. ALSTOM considère être protégé contre les plaintes actuelles ou futures liées à l'amianté ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE, aux termes de ce plan.

Le Groupe fait également l'objet aux Etats-Unis de trois procédures judiciaires relatives à l'amianté qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB et de ses filiales (autres que CE et ses filiales), pour lesquelles le Groupe est indemnisé par ABB.

Par ailleurs, le Groupe fait aussi l'objet d'environ 17 autres procédures judiciaires relatives à l'amianté aux États-Unis concernant environ 472 plaignants qui ont porté plainte en tout ou partie contre le Groupe. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart de ces plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, le Groupe fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers. Pour les besoins du compte-rendu qui précède, le Groupe considère qu'une réclamation n'est plus en cours à son encontre si les avocats du plaignant ont signé un certificat ou une stipulation d'abandon ou de non-poursuite, ou tout autre document similaire.

Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amianté décrites ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère qu'elles n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amianté ne va pas augmenter, que les affaires en cours ou que les éventuelles affaires futures n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

- Produits

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses filiales n'a connaissance de

passifs qui excèderaient les montants provisionnés. Le Groupe considère qu'il a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

- Enquête de la SEC

Le Groupe, certaines de ses filiales ainsi que certains de ses employés, dirigeants et membres du Conseil d'administration, anciens ou actuels, ont fait l'objet d'enquête des services de contrôle américains concernant de potentielles violations des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières.

Le 30 juin 2003, le Groupe a annoncé qu'il conduisait sa propre revue interne avec l'aide d'avocats et de comptables extérieurs, suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité ALSTOM Transportation Inc (« ATI ») de l'Etat de New York, une des filiales américaines du Groupe. L'Autorité des Marchés Financiers américaine, (« SEC »), et le Bureau Fédéral d'Investigations des Etats-Unis, (« FBI »), ont commencé une enquête non officielle. En août 2003, la SEC a ouvert une enquête officielle suite à sa revue préalable.

Le Groupe a pleinement coopéré avec la SEC et le FBI dans cette affaire et entend continuer à le faire. Le Groupe estime que l'enquête du FBI est en sommeil. Il ne peut prévoir la date à laquelle l'enquête de la SEC sera clôturée, ni ses conclusions. Toute évolution défavorable de cette enquête, notamment toute poursuite à l'encontre du Groupe ou à l'encontre de ses employés, pourrait aboutir à des sanctions civiles ou pénales contre le Groupe, ce qui pourrait limiter sa capacité à obtenir aux États-Unis des contrats publics, financés par un État dans le domaine d'activité Transport, ou affecter de façon significative son activité.

- Recours collectif en justice allégué aux Etats-Unis « Putative class action »

Le Groupe, certaines de ses filiales et certains de ses dirigeants et membres du Conseil d'administration, anciens ou actuels, ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués (ou « putative class actions ») déposés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'American Depositary Receipts et autres valeurs mobilières ALSTOM entre le 3 août 1999 et le 6 août 2003.

Ces recours qui ont été consolidés en un seul, déposé le 18 juin 2004, présumant la violation des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, suite à des déclarations de faits matériels présumés erronés, et /ou de l'omission de faits matériels nécessaires à la compréhension des déclarations de plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives (performance des turbines GT 24/ GT 26, certains accords de financement des ventes pour certains clients de l'ancien Secteur Marine et l'activité Transport aux Etats-Unis, incluant mais non limité à l'affaire décrite ci-dessus). Les actionnaires prétendument lésés auraient ainsi acheté des valeurs mobilières ALSTOM à des prix qui auraient été majorés.

Le 22 décembre 2005, le tribunal fédéral de première instance (« United States Federal District Court ») a exclu une part importante du recours consolidé, dont toutes les plaintes concernant les turbines GT 24/ GT 26, toutes les plaintes contre les responsables ou dirigeants actuels du Groupe, toutes les plaintes contre ALSTOM (à l'exception d'ATI) concernant l'activité Transport aux Etats-Unis, et toutes les plaintes d'investisseurs non américains qui avaient acheté des valeurs mobilières ALSTOM sur un autre marché que le marché américain à l'exception de celles concernant l'activité Transport aux Etats-Unis. Le 14 mars 2006, les plaignants ont déposé un second recours amendé dans lequel ils avancent de nouveau, entre autres, les plaintes contre ALSTOM relatives à l'activité Transport aux Etats-Unis. Le 29 septembre 2006, le Tribunal Fédéral a rejeté la motion de rejet déposée par ALSTOM et ATI, permettant aux plaignants de poursuivre leurs plaintes dans le cadre de ce second recours.

Les dirigeants du Groupe ont dû et devront à l'avenir accorder du temps et des efforts considérables pour traiter ces affaires. Bien que le Groupe ait coopéré et ait l'intention de continuer à coopérer avec les autorités gouvernementales dans le cadre de l'affaire ATI et qu'il ait l'intention de se défendre avec vigueur contre les recours collectifs en justice allégués, il ne peut pas assurer qu'il n'y aura pas d'issue défavorable qui aurait un effet significatif négatif sur son activité, le résultat de ses opérations et sa situation financière.

- Environnement, hygiène et sécurité

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il opère, à différentes législations et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe de plus en plus de normes

contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, en particulier, concernant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et la manutention de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation expose le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités de manière à réduire les risques d'atteinte à l'environnement et effectue régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains ensembles immobiliers ou autres sites, il estime que les permis d'exploitation de ses établissements industriels sont en règle et que les opérations qui y sont réalisées sont dans l'ensemble conformes aux lois et règlements en matière d'environnement.

Le Groupe a mis en place une politique globale couvrant la gestion des risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité.

Les procédures visant à s'assurer de la correcte application des dispositions réglementaires en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sont décentralisées et contrôlées par chaque site. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont budgétés au niveau du site ou de l'unité et comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les enjeux en matière de protection de l'environnement, d'hygiène et de sécurité ne peuvent être appréhendés avec certitude. Il n'est pas possible d'assurer que le Groupe n'encourra pas à l'avenir d'obligations relatives à l'environnement, l'hygiène et la sécurité. Le Groupe ne peut pas non plus garantir que les sommes budgétées ou provisionnées pour des remises en état et des investissements dans les projets liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité seront suffisantes pour couvrir la charge ou l'investissement nécessaire. De plus, la découverte de faits nouveaux ou de nouvelles situations ainsi que des modifications légales, réglementaires ou jurisprudentielles en matière d'environnement pourraient avoir pour conséquence un accroissement des obligations susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe ou le résultat de ses opérations.

- Réclamations relatives aux cessions

Il arrive que le Groupe procède à des cessions d'activités ou de parties d'activités. Certains acquéreurs déposent des demandes d'indemnisation à l'encontre du Groupe dans le cadre de mécanismes d'ajustements de prix et de garanties comme cela est généralement prévu dans les contrats de cession.

Au 30 septembre 2006, les demandes d'indemnisation déposées au titre de cessions de certaines activités du Groupe concernent principalement l'ancien Secteur T&D et sont notamment en rapport avec les enquêtes ouvertes par diverses autorités et la Commission européenne sur les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités T&D, dont il est fait état ci-après.

- Violations prétendues des lois

Beaucoup d'activités du Groupe sont conduites dans des secteurs où un nombre relativement petit de participants peut affecter de façon significative les dynamiques de marché. Bien que ces marchés soient souvent très compétitifs, des allégations de pratiques anti-concurrentielles sont parfois formulées. Par exemple, le Groupe a été informé que des enquêtes ont été ouvertes par diverses autorités nationales ainsi que par la Commission européenne concernant des pratiques anti-concurrentielles alléguées entre fournisseurs de certains produits du Secteur T&D cédé à Areva le 9 janvier 2004. En avril 2006, suite aux investigations commencées en 2004, la Commission a entamé une procédure contre ALSTOM, ainsi que contre un certain nombre d'autres sociétés, sur le fondement de pratiques anti-concurrentielles alléguées concernant la vente d'appareillage de commutation à isolation gazeuse, un produit de l'ancienne activité T&D. Les autorités de la concurrence hongroises ont condamné ALSTOM et Areva à payer des amendes en raison de supposées pratiques anti-concurrentielles dans ce domaine. ALSTOM a contesté cette décision devant la Cour de Budapest le 17 mars 2006.

Le Groupe réalise une part significative de son activité avec des autorités nationales et des entreprises du secteur public, y compris dans des pays où la corruption est présente, ce qui crée un risque que des versements de fonds interdits soient effectués de la part des employés du Groupe ou de ses agents. Le Groupe s'efforce activement d'assurer le respect des lois et réglementations interdisant certains versements et a mis en place des procédures de

contrôle interne afin de limiter le risque d'activités illégales et de résoudre de manière appropriée les problèmes qui pourraient survenir. Cependant, un nombre limité d'employés et d'agents anciens ou actuels du Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits dans plusieurs pays. Certaines de ces procédures, y compris celles en cours au Mexique et en Italie, peuvent se traduire par des amendes ou l'exclusion de ses filiales des appels d'offres publics dans le pays concerné, pour une durée définie.

Le Groupe estime qu'il n'existe aucune affaire en cours non provisionnée pouvant faire l'objet d'une estimation qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires.

Note 26 – Paiements fondés sur des actions

(a) Valorisation des plans d'options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 font l'objet d'une valorisation. Les plans 7 et 8 sont les seuls concernés par cette valorisation.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 5 millions pour le semestre clos au 30 septembre 2006 (€ 10 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006).

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi. Ce taux est en ligne avec les pratiques du marché et est considéré approprié, compte tenu de la volatilité significative qu'a connue le titre du Groupe au cours des dernières années.

	Plan n°7	Plan n°8
Date de création	17 septembre 2004	27 septembre 2005
Date d'acquisition des droits	17 septembre 2007	27 septembre 2008
Durée de l'option	4 ans	4 ans
Prix d'exercice (€)	17,20	35,75
Cours de l'action à la date d'octroi (€)	17,60	36,80
Volatilité	51%	34%
Taux d'intérêt sans risque	3,0%	2,5%
Rendement moyen par action (%)	0,67%	1,33%
Juste valeur moyenne pondérée (€)	7,32	10,33
Charges pour le semestre clos le 30 septembre 2006 (en millions d'€)	3	2

Le 28 septembre 2006, le Conseil d'administration a décidé l'attribution d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions (« Plan n°9 ») ; à ce titre, 1 683 750 options ont été attribuées. Ces options, qui ne sont exerçables qu'à l'issue d'une période de trois ans, sont assorties de conditions d'exercice. Le nombre total d'options qui pourra être exercé dépendra en effet du niveau de marge opérationnelle du Groupe pour l'exercice 2007/08 :

- Si la marge opérationnelle 2007/08 du Groupe se situe entre 7 % et 7,5 %, 1 347 000 options seront exerçables ;
- Si la marge opérationnelle 2007/08 du Groupe est inférieure à 7 %, 50 % de ces 1 347 000 options, soit 673 500 options, seront exerçables ;
- Si la marge opérationnelle 2007/08 du Groupe dépasse 7,5 %, 125 % de ces 1 347 000 options, soit 1 683 750 options, seront exerçables.

Le Plan n°9 n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006.

Les autres plans de souscription d'actions sont décrits dans la Note 30 aux états financiers consolidés au 31 mars 2006.

(b) Valorisation des plans de droits à plus-value (stock appreciation rights – "SARs")

La valeur des droits à plus-value est déterminée à la date d'octroi en utilisant un modèle binomial prenant en compte les termes et modalités de ces instruments. La dette est reconnue durant la période d'acquisition des droits. Jusqu'à son règlement, cette dette est calculée à chaque exercice clos, tout changement de juste valeur étant comptabilisé dans le compte de résultat.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 3 millions pour le semestre clos au 30 septembre 2006 (€ 5 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006). Au 30 septembre 2006, les dettes liées aux trois plans de droits à plus-value sont comptabilisées au bilan pour un montant de € 8 millions.

	SARs n°7	SARs n°8	Notional SARs (1)
Date de création	1 décembre 2004	18 novembre 2005	16 décembre 2005
Date d'acquisition des droits	17 septembre 2007	27 septembre 2008	27 septembre 2008
Prix d'exercice (€)	17,20	44,90	35,75
Cours de l'action au 30 septembre 2006 (€)	71,35	71,35	71,35
Volatilité	34%	34%	34%
Taux d'intérêt sans risque	3,4%	3,4%	3,4%
Rendement moyen par action (%)	1,50%	1,33%	1,50%
Moyenne pondérée de la juste valeur (€)	50,67	30,22	5,74
Charges pour le semestre clos le 30 septembre 2006 (en millions d'€)	2	1	-

(1) Les droits à plus-value du plan notionnel ont été octroyés au cours de € 35,75 et plafonnés à € 44,90.

Le 28 septembre 2006, un nouveau plan de droits à plus-value a été attribué ; à ce titre, 167 500 droits à plus-value ont été attribués. Ce plan n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006.

Les autres plans de droits à plus-value sont décrits dans la Note 30 aux états financiers consolidés au 31 mars 2006.

(c) Actions gratuites

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le Groupe avait annoncé l'attribution à tous les employés d'une ancienneté minimale de six mois au 17 novembre 2005 de douze actions gratuites ou de l'équivalent en droits à plus-value. Une charge de € 40 millions avait donc été enregistrée à ce titre.

La charge correspondant aux actions gratuites (€ 27 millions) trouvait sa contrepartie en capitaux propres. La charge restante correspondant aux droits à plus-value et aux charges sociales sur l'ensemble des droits accordés reste reconnue en dette à hauteur de € 13 millions.

Note 27 – Événements postérieurs à la clôture

Le 29 septembre 2006, Bouygues et ALSTOM ont signé un engagement ferme dans lequel Bouygues prend une participation à hauteur de 50% dans les activités hydrauliques du Groupe. ALSTOM détient un droit préférentiel dans le cas où Bouygues souhaiterait céder sa participation alors que Bouygues bénéficie d'une option de vente de cette participation (« put ») sous certaines conditions.

Cette opération a été finalisée le 31 octobre 2006 à la suite de l'approbation de l'ensemble des autorités de la concurrence concernées.

Note 28 - Principales sociétés entrant dans le périmètre de consolidation

Le tableau suivant présente les principales sociétés consolidées au cours de la période et répondant à l'un des critères suivants :

-Etre une société holding

-Réaliser un chiffre d'affaires supérieur à € 20 millions au 30 septembre 2006.

<u>Sociétés</u>	<u>Pays</u>	<u>% de détention</u>	<u>Méthode de Consolidation</u>
ALSTOM SA	France		Société mère
ALSTOM (Switzerland) Ltd (holding)	Suisse	100.0	Intégration globale
ALSTOM Australia holdings Ltd	Australie	100.0	Intégration globale
ALSTOM España IB SL (holding)	Espagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM GmbH (holding)	Allemagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Holdings SA	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM Hydro Holding SA.....	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM Inc (holding)	Etats-Unis	100.0	Intégration globale
ALSTOM NV (holding).....	Pays-Bas	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Holdings SA	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM UK Holding Ltd.....	Royaume-Uni	100.0	Intégration globale
ALSTOM Beizhong Power (Beijing) Co Ltd	Chine	60.0	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100.0	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Brésil	100.0	Intégration globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100.0	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria Spa	Italie	100.0	Intégration globale
ALSTOM Hydro Energia Brasil Ltda (1)	Brésil	100.0	Intégration globale
ALSTOM Hydro Spain SL	Espagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Hydro Switzerland AG	Suisse	100.0	Intégration globale
ALSTOM Industrial Products Ltd	Inde	100.0	Intégration globale
ALSTOM K.K.	Japon	100.0	Intégration globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100.0	Intégration globale
ALSTOM Mexicana SA de CV (2)	Mexique	100.0	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd	Royaume-Uni	100.0	Intégration globale
ALSTOM Norway AS	Norvège	100.0	Intégration globale
ALSTOM Philippines Inc.	Philippines	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power (Thailand) Ltd.....	Thaïlande	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Boiler GmbH	Allemagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Centrales SA	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion GmbH.....	Allemagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Energy Recovery GmbH	Allemagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Environment SA	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Generation AG.....	Allemagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Hydraulique SA	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Hydro Canada Inc.....	Canada	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Hydro SA.....	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Inc.....	Etats-Unis	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Italia Spa.....	Italie	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power ltd.....	Australie	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power O&M AG.....	Suisse	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power SA.....	Espagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Service GmbH	Allemagne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Service Ltd.....	Emirats Arabes Unis	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Service SA.....	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Pologne	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Sro	République Tchèque	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB.....	Suède	100.0	Intégration globale
ALSTOM Power Turbomachines SA	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM Projects India Ltd.....	Inde	68.5	Intégration globale
ALSTOM Signalling Inc.....	Etats-Unis	100.0	Intégration globale
ALSTOM Transport (S) Pte Ltd	Singapour	100.0	Intégration globale

ALSTOM Transport SA.....	France	100.0	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.....	Etats-Unis	100.0	Intégration globale
ALSTOM Transporte SA.....	Espagne	100.0	Intégration globale
Eukorail Ltd	Corée du Sud	100.0	Intégration globale
PT ALSTOM Power Energy Systems.....	Indonésie	87.0	Intégration globale
Tianjin ALSTOM Hydro Co Ltd	Chine	99.0	Intégration globale
West Coast Traincare.....	Royaume-Uni	100.0	Intégration globale

(1) *Changement de dénomination: ex ALSTOM Brasil Ltda*

(2) *ex ALSTOM Power Mexico SA de CV qui a absorbé ALSTOM Transporte SA et a été renommé en ALSTOM Mexicana SA de CV*

La liste complète des sociétés consolidées est disponible sur demande auprès du siège du Groupe.